

ROYAUME DU MAROC
ROYAUME DU MAROC



الجمهورية المغربية
وزارة الثقافة والاتصال

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et de la Communication



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE



الجمعية المغربية لرؤساء مجالس الجماعات
المدنية
Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux

*A l'occasion de la Célébration par l'Union Africaine
de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement
Local (JADDL) pour promouvoir les Valeurs et les Principes
de la Charte Africaine sur les Valeurs et Principes de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale et du Développement Local*

Le Royaume du Maroc,
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique),
l'Association des Régions du Maroc (ARM) et l'Association Marocaine
des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC)

Organisent une Conférence sur :
«Lutter contre la Corruption au niveau Local : une Voie Durable
pour Transformer l'Afrique à partir de ses Territoires »

Au Siège du Ministère de la Culture et de la Communication
Salle BAHNINI

Le Vendredi 10 Août 2018 de 9h30 à 13h00

Avec l'appui de :



NOTE CONCEPTUELLE

La lutte contre la corruption est une préoccupation mondiale qui occupe une place prioritaire dans les Agendas mondiaux. Outre la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), dite Convention Mérida (ville du Mexique), entrée en vigueur le 14 Décembre 2005 et qui sert de base et de référence aux efforts menés par la Communauté internationale, les Etats se sont engagés à travers l'Objectif du Développement Durable 16 à Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes (Cible 16.5) et à mettre en place des Institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (Cible 16.6).

Lutter contre la corruption est aussi une préoccupation Africaine. Il convient de rappeler tout d'abord que L'Avenir que nous voulons pour ce Continent, à travers la Vision 2063, c'est une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, intégrée, unie sur le plan politique et ancrée dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine, où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour, vivant dans la paix et dans la sécurité, dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'éthique partagées, dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants, et finalement, une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale. Pour l'atteinte de ces aspirations, l'Union Africaine (UA) a retenu la question de la prévention et de la lutte contre la corruption parmi ses chantiers prioritaires et aspire à le marquer et à le réaliser par des actions concrètes à fort impact.

Il en est ainsi de l'adoption par les Chefs d'Etat au Sommet de l'Union Africaine à Maputo le 11 Juillet 2003 de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption, entrée en vigueur le 05 Août 2006 et comportant des dispositions impératives en ce qui concerne notamment le blanchiment des produits de la corruption, la lutte contre la corruption et infractions assimilées dans la fonction publique, l'accès à l'information, le financement des partis politiques, la Société civile et les medias, la confiscation et la saisie des produits et moyens de la corruption, le secret bancaire, la coopération et l'assistance mutuelle en matière judiciaire, la coopération internationale ainsi que le rôle des autorités nationales.

De même, lors du 30ème Sommet de l'Union Africaine tenu à Addis Abéba, le 28 Janvier 2018, sous le thème « Vaincre la corruption : une voie durable pour la transformation de l'Afrique », les Chefs d'Etat et de Gouvernements ont décidé de faire de la lutte contre la corruption le thème majeur de l'UA durant cette année 2018 qui sera, par ailleurs l'année du renforcement de l'action des Etats africains, sur la base de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption susvisée.

Au niveau local, l'UA s'est également dotée d'une Charte Africaine sur les Principes et Valeurs de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local, adoptée en 2014 également à Maputo, qui est inspirée par une série de valeurs fondamentales, dont l'intégrité, la transparence et l'obligation de rendre compte. De même, dans son article 14 (De la transparence, de la responsabilité et du comportement éthique », les gouvernements centraux et les gouvernements locaux ou les autorités locales s'engagent à mettre en place des mécanismes pour combattre la corruption sous toutes ses formes (paragraphe 3).

Cette même Charte dispose en son Article 20 que « 4. Les Etats Parties commémorent la « Journée africaine de la décentralisation et du développement local » le 10 Août de chaque année, pour promouvoir les valeurs et les principes de la présente Charte ».

Pour l'Exercice 2018, le thème général dédié à la célébration de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local (ci-après la JADDL) porte sur « Lutte contre la corruption au niveau local, une voie durable pour transformer l'Afrique à partir de ses Territoires ». Ce thème général est décliné en deux sous-thèmes portant respectivement sur d'une part, «Corruption et conflits d'intérêt dans la gestion des affaires locales : un frein à la fourniture des services de base aux populations locales, à la justice et la paix sociales, et d'autre part, Bonne Gouvernance Locale et promotion du Rôle de la Société Civile et des Médias: gage de succès pour la lutte contre la corruption dans les Territoires.

La pertinence de thème réside dans le fait que les Collectivités Territoriales en Afrique exercent de multiples compétences et responsabilités et elles sont en contact avec divers publics et parties prenantes, notamment les Services de l'Etat (centraux, déconcentrés et territoriaux), les citoyens, les usagers, les entreprises, les différentes composantes de la Société civile, les autres Collectivités Territoriales, etc... Elles conçoivent et mettent en œuvre des politiques publiques, des plans, des programmes et des stratégies à dimension locale ou territoriale qui ont des conséquences directes sur la vie des citoyens et sur le tissu économique local. Elles gèrent des deniers publics (budgets et taxes locales), elles assument une part non négligeable de la commande publique et elles disposent d'un patrimoine non négligeable.

Les Collectivités Territoriales africaines se trouvent aussi dans un contexte difficile et complexe : urbanisation galopante, changements climatiques, migration, rareté des ressources, montée des exigences des populations, des citoyens et des usagers.

Pour ces différentes raisons, les entités décentralisées sont exposées, quotidiennement, à des risques de conduite non éthique et d'atteintes à la probité dans la gestion publique locale ou dans leurs rapports avec leur environnement. A l'opposé et malgré un tel contexte difficile et complexe, il existe des leaders locaux et des fonctionnaires territoriaux en Afrique qui servent la chose publique locale avec engagement, abnégation, compétence, probité et exemplarité et qui arrivent à créer progressivement, au niveau de leurs territoires, un environnement basé sur la confiance politique, économique et sociale.

C'est dans le cadre de la Célébration de la JADDL et de la mise en œuvre de la feuille de Route du Comité Technique Spécialisé N° 8 de l'Union Africaine sur la Fonction Publique, les Collectivités Locales, le Développement Urbain et la Décentralisation, et sur proposition de la Commission de l'Union Africaine - Département des Affaires Politiques et en partenariat avec le Gouvernement du Royaume du Maroc, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique), l'Association des Régions du Maroc (ARM), l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) qu'une Conférence est organisée le Vendredi 10 Août 2018 sur «*Lutter contre la Corruption au Niveau Local: une Voie Durable pour Transformer l'Afrique à partir de ses Territoires*».

OBJECTIF GENERAL

Célébrer et promouvoir les Valeurs et les Principes de la Charte Africaine sur la Décentralisation, la Gouvernance Locale et le Développement Local, conformément à l'Article 20 de cette Charte qui a été adoptée par la 23ème Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, tenue les 26-27 Juin 2014, à Malabo, Guinée Equatoriale.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Rappeler les Valeurs et les Principes de la Charte Africaine sur la Décentralisation, la Gouvernance Locale et le Développement Local.
- Sensibiliser les élus locaux, les élues locales et les managers territoriaux sur l'impact et les effets néfastes de la corruption et des conflits d'intérêt sur la gestion des affaires locales et sur le développement durable ;
- Situer le rôle de la Société Civile et les Médias comme acteurs clés dans la lutte contre la corruption au niveau territorial.

DATE ET LIEU

- Date : Le Vendredi 10 Août 2018, de 9h30 à 13h00.
- Lieu : Siège du Ministère de la Culture et de la Communication, Salle BAHNINI, N° 1, Rue Ghandi, Rabat, Maroc.

PARTENAIRES

La Conférence est organisée en Partenariat et avec l'appui de :

- La Commission de l'Union Africaine- département des Affaires Politiques et le Comité Technique Spécialisé N° 8 de l'Union Africaine sur la Fonction Publique, les Collectivités Locales, le Développement Urbain et la Décentralisation ;
- Le Gouvernement du Royaume du Maroc, représenté par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Culture et de la Communication ;
- Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique) ;
- L'Association des Régions du Maroc (ARM) ;
- L'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) ;
- Les Représentant(e)s de la Société Civile ;
- Les Médias ;
- La Commission Européenne.